

INPUT SYNDICAL AU PANEL CITOYEN

1 Introduction générale

Le concept de « transition juste » se réfère à un constat simple : pour réaliser la diminution immédiate et drastique d'émissions de gaz à effets de serre (GES), certains secteurs d'activités économiques sont amenés à subir d'importantes restructurations à cause de leur contribution dans les émissions (Figure).

C'est le cas, par exemple, des secteurs de la production et distribution de l'énergie, des finances, des transports, de l'agriculture et du bâtiment. Il s'agit de faire de la transition écologique un outil de justice sociale et de la justice sociale, un moteur de la transition écologique.

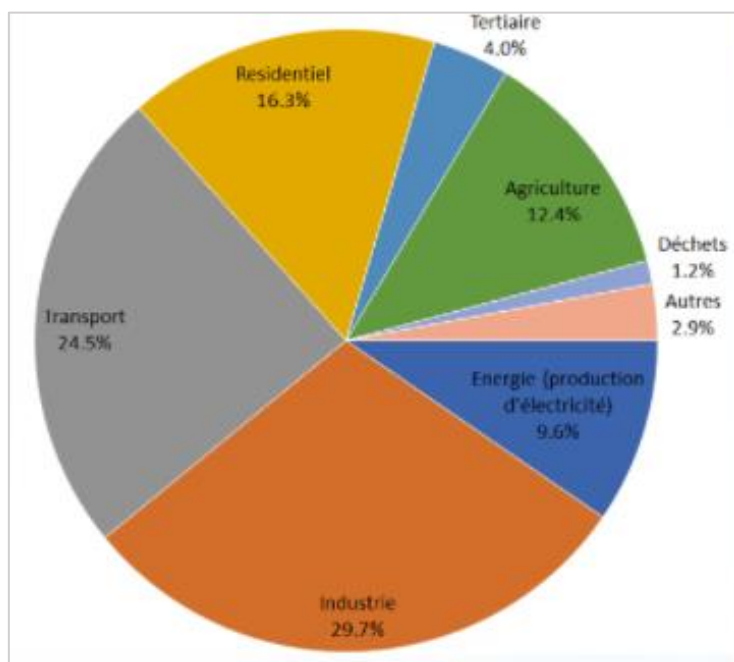


Figure : répartition des émissions de GES par secteur en Wallonie en 2019 (Source AwAC)

En 2015, l'Accord de Paris a reconnu cette nécessité impérieuse d'intensifier la réduction des émissions de GES et cet objectif collectif d'une transition à la fois rapide et surtout, équitable. On sait aussi que cette transition, à mesure qu'elle se mettra en place, aura des répercussions sur les travailleur·euse·s, sur les consommateur·rice·s, sur les communautés locales et les pays ; la Wallonie y compris. Cela va entraîner des changements, des ajustements, des dépenses et des opportunités majeures. Elle va en outre affecter considérablement les emplois, les moyens de subsistance, les conditions de travail, les compétences et les perspectives professionnelles. La transition juste va jouer un rôle clé dans la gestion de ce processus ; le mouvement syndical doit être en première ligne pour assurer en la réussite.

Les cinq domaines d'action à partir desquels la Wallonie peut faire de la transition juste une composante de sa politique régionale opérationnelle sont :

► La régulation

La transition économique doit faire l'objet d'un cadre réglementaire structurant à la hauteur des enjeux avec des objectifs contraignants et des délais précis.

► L'innovation et l'investissement dans les secteurs émergents et industriels classiques

Des emplois « verts » et décents peuvent être créés grâce à des investissements dans les (nouvelles) technologies à faible niveau de carbone, dans la recherche, le développement et l'innovation, ainsi que par le transfert de technologies. Les domaines d'opportunité les plus importants pour les entreprises comprennent les investissements dans les technologies propres, les bâtiments verts, les énergies renouvelables, la prévention de la pollution et les systèmes d'eau durables.

► **La formation**

Le succès d'une économie en pleine croissance repose aussi sur une main d'œuvre qualifiée. A cet effet, la promotion des politiques de formation tout au long de la carrière est nécessaire pour mettre à jour les compétences des travailleur·euse·s. De même, la réalisation d'un cadastre des emplois nouveaux ou en évolution dans certains secteurs, serait un appui pour mesurer les besoins en termes de formations et d'y répondre de manière ciblée et efficace.

► **La participation des travailleur·euse·s**

Le changement implique la participation de tou·te·s et une concertation qui assure cette participation. Il est en effet fondamental de parvenir à un consensus social fort sur les objectifs et les leviers menant à cette nouvelle société durable. Le dialogue social doit être transparent et inclure des mécanismes de consultation qui donnent aux travailleur·euse·s et à leurs représentant·e·s la possibilité d'influencer les décisions à chaque étape du processus, et ceci à tous les niveaux. Elle devrait également être menée au niveau des territoires, en impliquant les représentant·e·s des syndicats locaux, ainsi que les autorités publiques régionales et locales.

► **La protection sociale**

Elle assure un cadre essentiel à la transition. Sans ce cadre, l'emploi décent, la santé et la sécurité des travailleur·euse·s ne sont pas garantis. En particulier, la protection sociale doit inclure des mécanismes de soutien pour les travailleur·euse·s victimes des mutations économiques.

L'idée de la transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tou·te·s est aussi que les efforts soient différenciés en fonction de la responsabilité et de la capacité d'action de chacun·e. Elle doit tenir compte de la vulnérabilité de tou·te·s. A cet égard, la responsabilité des gouvernements revêt une importance capitale. Ils doivent jouer un rôle moteur dans l'encouragement à la mise en place des solutions aussi bien par le secteur public que le privé et notamment en favorisant la mise à disposition de l'information et la réflexion sur le sujet.

En Wallonie, les organisations syndicales et de la société civile plaident depuis plusieurs années en faveur d'une transition écologique juste. Nos revendications sont au diapason de la Confédération européenne des syndicats. En tant qu'organisations syndicales, nous souhaitons avant tout défendre un cadre qui permettrait d'opérationnaliser une transition bas carbone qui soit socialement juste. Nous estimons que des mesures purement techniques ne suffiront pas à elles seules pour répondre aux enjeux auxquels la Wallonie doit faire face. Nous identifions qu'il existe un besoin de réforme dans certains domaines pour accompagner et réaliser les objectifs climatiques, notamment la nécessité d'une réforme fiscale globale ou encore la réduction collective du temps de travail.

Cette note donne une vision syndicale de l'implémentation du Cadre technique -55% et la façon dont la transition juste peut fonctionner en Wallonie. Elle met en lumière les freins à lever et propose des améliorations pour atteindre ces objectifs. Les mesures proposées se concentrent sur l'élaboration et le déploiement de solutions pour réduire les émissions de GES (mesures d'atténuation). Toutefois, des stratégies complémentaires permettant de limiter les impacts négatifs du changement climatique et d'en maximiser les effets

bénéfiques doivent également être envisagées, puisqu'un réchauffement planétaire est désormais inévitable. Toutes ces différentes mesures nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui en ciblant en priorité les publics, les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs.

2 Secteur de l'énergie

2.1 Amélioration de la sobriété énergétique en parallèle à l'efficacité énergétique

La priorité de la transition énergétique est la réduction de la demande. Celle-ci peut se faire via les principaux leviers suivants :

- la sobriété structurelle : aménagement du territoire, par exemple, afin de réduire les distances à parcourir pour accéder aux services, se rendre au travail, etc. ;
- la sobriété dimensionnelle : choix de véhicules adaptés à ses besoins (poids, volume, puissance) plutôt que surdimensionnés ;
- la sobriété d'usage qui porte sur la bonne utilisation des équipements ;
- la sobriété de convivialité qui porte sur la mutualisation des équipements (ex. voitures partagées).

Ces différents types de sobriétés doivent faire l'objet de campagnes de sensibilisation et de communication de la Wallonie afin de faire évoluer les modes de vie sans perte de confort.

2.2 Recyclage des métaux nécessaires à la production renouvelable

Bon nombre de technologies liées à la transition bas carbone nécessitent l'utilisation de ressources naturelles comme les terres rares dont la Chine assure 71 % de la production (ampoules basse consommation, les véhicules hybrides, éoliennes, ...) mais aussi d'autres métaux rares. La demande mondiale de terres rares notamment augmente chaque année de 6 %, notamment du fait des nouvelles technologies, mettant le marché sous forte pression.

Umicore, une entreprise anversoise active sur le recyclage des métaux, parvient à recycler jusqu'à 95 % des métaux qui se trouvent dans les batteries, y compris une partie du Cobalt et du Lithium. Tout comme des métaux très répandus comme le Fer ou l'Aluminium qui ne doivent plus être extraits en tant que ressource primaire, les métaux rares comme le Cobalt ou le Lithium pourraient à terme constituer une réserve importante en éléments récupérés et entrer dans l'économie circulaire. Il est indispensable de développer en Wallonie également des projets industriels de ce type dans le cadre de la transition énergétique afin de développer l'indépendance énergétique et de créer des emplois.

2.3 Développement des communautés d'énergie sur une base de solidarité

Outre la réduction de la consommation d'énergie, la transition énergétique nécessite de déployer des sources d'énergie renouvelables et décentralisées et d'adapter la consommation de l'électricité à ce qui est disponible car le stockage coûte cher et doit être évité autant que possible. Cette évolution nécessite une nouvelle organisation sociale telles que les communautés d'énergie (autorisées par la Directive 2018/2001).

A condition de pouvoir être construite sur une base citoyenne, ces communautés d'énergie qui permettent l'auto-organisation entre voisins permettront à terme de promouvoir le développement du renouvelable, de donner accès à cette énergie à un plus grand nombre de consommateur·rice·s à un prix raisonnable et de faire évoluer les pratiques sur une base démocratique au niveau local.

2.4 Obligation pour les fournisseurs d'incorporer un certain pourcentage d'électricité renouvelable

Le mécanisme des certificats verts (permis échangeables attestant de la production d'une certaine quantité d'électricité verte).

Toute installation produisant à partir de technologies vertes reçoit donc un nombre de certificats correspondant à sa production verte totale par période. Les fournisseurs d'énergie sont quant à eux soumis à une obligation sur leurs ventes d'électricité, c'est-à-dire qu'un certain pourcentage de leurs ventes doit être lié à la production verte par le biais de certificats qu'ils détiennent.

Afin de promouvoir l'atteinte des objectifs régionaux en matière d'énergies renouvelables, il convient d'assortir le système de certificats verts à des objectifs de fournitures renouvelables assignés aux fournisseurs.

2.5 Mise en place d'un acheteur unique de gaz et d'électricité pour le secteur résidentiel

La complexité du marché de l'énergie met la·le consommateur·rice dans une situation de déséquilibre contractuel face aux fournisseurs. C'est ainsi qu'en Belgique, près d'un million de ménages paieraient trop cher leur électricité malgré la disponibilité de plusieurs comparateurs fiables (CREG et CWaPE notamment).

La situation sera amenée à se complexifier davantage avec le déploiement des compteurs communicants, la tarification dynamique de l'électricité, les offres conjointes des fournisseurs, ...

La mise en place d'un acheteur unique public, qui jouerait le rôle d'agrégateur des ménages qui le souhaitent et négocierait directement les contrats pour ces derniers, permettrait d'atteindre une masse critique pour faire jouer la concurrence et assurerait une meilleure protection aux consommateur·rice·s. La législation européenne autorise une telle situation par le biais du rôle de « fournisseur de dernier recours ».

2.6 Développement des réseaux de chaleur

Un réseau de chaleur permet de relier les bâtiments d'un quartier qui sont chauffés sur une base collective alimentée par la biomasse (bois, pellets, plaquettes), le biogaz, la géothermie (eau naturellement chaude présente sous terre) ou la chaleur fatale, à savoir la chaleur qui est perdue au cours d'un processus industriel et qui pourrait être ainsi récupérée.

Le développement de tels réseaux permettrait de remplacer une grande partie des énergies fossiles (gaz, mazout) majoritairement utilisées pour chauffer nos maisons et bâtiments.

2.7 Lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique touche un ménage sur cinq en Wallonie. Elle résulte de trois causes : la vétusté des habitations (passoires énergétiques), l'insuffisance de revenus et le prix trop élevé de l'énergie. En 2030, plus aucun ménage ne souffrira de précarité énergétique (cf. fiche logement).

3 Secteur de l'industrie

3.1 Négociation de feuilles de route pour la décarbonisation des secteurs industriels les plus polluants dans le cadre de la concertation sociale

De manière croissante, l'industrie impacte l'environnement de manière globale (climat, biodiversité, ...) et façonne les modes de vie et de consommation (ex. technologies numériques).

L'industrie joue aujourd'hui un rôle sociétal majeur qu'il convient d'encadrer via l'élargissement de la démocratie économique. Le poids des travailleur·euse·s, de la société civile et des pouvoirs publics dans la prise de décision économique devrait ainsi être renforcé dans la transition juste.

Cependant, l'information (processus de production, technologies, ...) relève essentiellement des employeur·euse·s.

Nous proposons donc la mise en place d'un large processus de concertation au niveau de chaque secteur/entreprise touché par la nécessité d'une reconversion bas carbone (ciment, chimie, sidérurgie, ...) qui rassemblerait l'ensemble des parties prenantes en vue de négocier une feuille de route pour leur décarbonisation.

Ce processus aboutirait à l'adoption de feuilles de route wallonne pour la décarbonisation des secteurs les plus polluants comme cela existe déjà en France pour les secteurs du ciment et de l'industrie notamment. La spécificité des feuilles de route wallonne est qu'elles seraient négociées dans le cadre de la concertation sociale aux différents niveaux régional (CESE), sectoriel et de l'entreprise et soumises à une consultation citoyenne.

3.2 Développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité¹

L'économie circulaire peut réduire notre dépendance vis-à-vis des matières premières de 24 % et les émissions de CO₂ de nos systèmes de production de 48 % d'ici 2030.

La transition vers une économie circulaire nécessite la mise en œuvre de nouvelles stratégies de conception, de nouveaux processus de production, d'innovations technologiques et de nouveaux business models. Cette réorientation et cette transformation des activités ont un impact considérable sur le paysage de l'emploi, sur les types d'emplois et sur la manière dont ils sont exercés.

Des études sur l'évolution des exigences des emplois circulaires en fonction du développement du secteur et des progrès technologiques doivent permettre d'adapter l'offre de formation.

Un emploi circulaire correspond à une profession qui implique directement un des éléments de l'économie circulaire ou qui soutient indirectement les activités liées à celle-ci. Nous pouvons distinguer trois types d'emplois circulaires différents :

- Les emplois de base qui veillent à l'utilisation des matières premières en circuit fermé. Ils concernent, par exemple, les secteurs des énergies renouvelables, du recyclage et de la réparation.

¹ <https://www.kbs-frb.be/fr/Activites/Publications?theme=4af2307c5f6946ecab6c8fc9fc5e1e25&themeName=Economie%20circulaire&bib=0>

- Les emplois porteurs qui facilitent l'accélération et le développement de ces activités de base. Les métiers de la location, du leasing ou encore du numérique en font partie.
- Les emplois indirectement circulaires qui prodiguent des services aux deux autres types d'emplois circulaires. Il s'agit de l'éducation, des infrastructures logistiques et des services publics.

Selon cette définition, 7,5% des emplois wallons sont circulaires. Ce pourcentage étant appelé à augmenter de manière significative, l'économie circulaire doit être intégrée dans les programmes de formations et reconversions professionnelles à tous les niveaux, ainsi que dans les programmes de formation initiale.

La santé et la sécurité dans les nouveaux emplois qui émergeront du développement de l'économie circulaire seront assurés, ainsi que les conditions d'emplois afin de garantir à tous un emploi de qualité.

3.3 Interdiction de la publicité pour les biens polluants

La publicité a un impact très fort sur la création de besoins et sur la consommation : il s'agit d'un des principaux leviers à actionner pour faire évoluer les comportements des consommateur·rice·s de manière durable, du fait de son influence sur la norme sociale en termes de modes de vie.

Nous proposons d'interdire sur tous les supports publicitaires (télévision, radio, papier, internet et panneaux physiques, téléphone et SMS, mails, ...) les produits ayant un fort impact sur l'environnement comme cela se fait pour l'alcool et le tabac.

3.4 Création d'un fonds pour la transition juste au niveau régional

La transition vers une économie bas carbone engendrera des créations d'emplois mais également des pertes dans certains secteurs. Il s'agit, par conséquent, dans le cadre de la concertation sociale de :

- anticiper et planifier la reconversion des entreprises qui seront touchées par ces évolutions ;
- créer et financer les formations professionnelles initiales et continues.

A cette fin, un fonds de transition pour la reconversion des travailleur·euse·s qui serait provisionné par les entreprises polluantes pour permettre aux pouvoirs publics de disposer des fonds nécessaires pour la formation des travailleur·euse·s aux nouvelles compétences liés aux métiers verts et à l'économie circulaire devrait être mis en place.

Une telle disposition permettrait d'inverser la tendance qui consiste pour l'industrie à internaliser les bénéfices et à externaliser la gestion des impacts environnementaux engendrés par leurs activités et les conséquences sociales liées à la transition.

3.5 Adoption d'une législation interdisant l'obsolescence programmée

En France, depuis 2015, une loi punit l'obsolescence programmée. Elle vise les entreprises qui réduisent délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. L'infraction est passible de deux ans d'emprisonnement et de 300.000 € d'amende.

En Belgique, il n'y a légalement aucun moyen de sanctionner l'obsolescence programmée. Si depuis plusieurs années, des propositions de loi ont déjà été mises sur la table, cela n'a pour le moment jamais abouti.

3.6 Création d'un fonds de rachat des brevets

Nous proposons de créer un fonds de rachat des brevets afin de baisser le coût d'adoption des innovations vertueuses tout en rétribuant les inventeur·rice·s.

Une telle mesure permettrait de diffuser l'innovation relative aux technologies bas carbone de telle sorte qu'elles soient accessibles plus aisément notamment pour les PME, de sorte à produire une accélération de la transition.

3.7 Développement d'alternatives à la 5G pour les applications numériques et promotion de la sobriété numérique

Des mesures doivent être prises pour inciter à la sobriété numérique et promouvoir des alternatives à la 5G. Pour ce faire, la Wallonie devrait développer des campagnes d'information et de sensibilisation et créer un dispositif d'auditeurs numériques auxquels pourraient faire appel les entreprises.

Nous rappelons que la plupart des applications liées à la 5G peuvent être réalisées grâce à la fibre optique dont les impacts sanitaires et environnementaux sont minimes.

3.8 Remplacement du dispositif des accords de branche par une approche réglementaire et de financement par projet

Les accords de branche sont des accords volontaires passés entre les fédérations industrielles et la Wallonie. Ils visent l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie wallonne en vue de rencontrer les objectifs climatiques assignés à la Belgique par l'UE.

Afin de promouvoir l'innovation technologique et la transparence de la mesure, nous proposons de les remplacer, d'une part, par une approche réglementaire qui imposerait aux secteurs/sites industriels des objectifs à respecter selon un calendrier précis. Cette approche fut déjà expérimentée avec succès au niveau de la sortie du diesel.

Les avantages actuels associés aux accords de branche seraient remplacés par des aides par projet prenant en considération un retour sur investissement raisonnable pour les entreprises et assorties de contraintes, notamment liées à la création d'emploi, la formation et le lutte contre les fuites de carbone. Ils seraient subordonnés à l'adoption des technologies les plus vertes disponibles et l'interdiction d'investissement dans des technologies anciennes et polluantes dont la durée de vie retarderait la mise en œuvre de la transition.

4 Le secteur des bâtiments

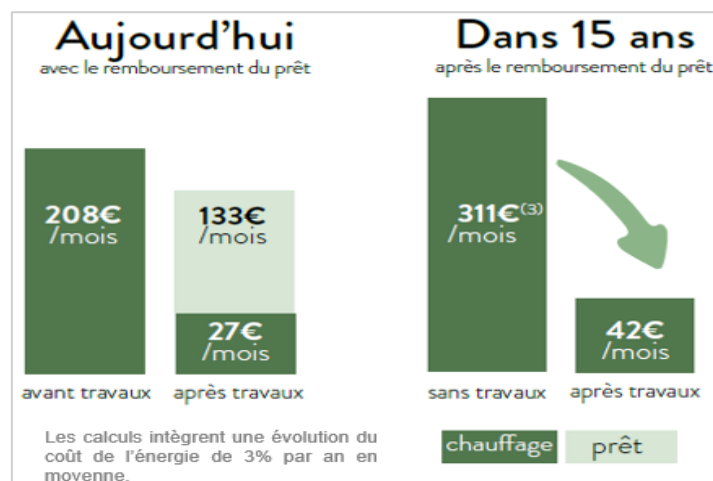
Notre proposition : mettre en œuvre un plan à l'horizon 2030 ayant pour but d'éradiquer la précarité énergétique et de rénover de façon complète et performante toutes les passoires énergétiques (c'est-à-dire les logements de label PEB F ou G) en Wallonie. L'objectif de rénovation pour les passoires énergétiques est le label B au minimum. Il faut éviter les lock-in. Aussi, toutes les rénovations énergétiques devront-elles être compatibles avec des rénovations plus ambitieuses à l'avenir.

Pourquoi viser le label B au minimum ? Les experts considèrent que la multiplication des travaux énergétiques ne conduit généralement pas à la performance à terme. Pour atteindre une basse consommation d'énergie, il faut que le logement soit « performant » et que les comportements de ses habitant·e·s soient adaptés. Un logement est performant au niveau énergétique si son enveloppe est performante, c'est-à-dire si l'isolation est suffisante et continue et si les différents systèmes (chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire) sont performants. Afin de parvenir à un logement performant (PEB B minimum), il est nécessaire d'avoir une vision globale des travaux à réaliser avant de les lancer et de

coordonner la mise en œuvre de ces travaux. C'est une erreur de croire que la multiplication de différents travaux énergétiques, sans vision globale ni coordination, conduira à la performance. De plus, la rénovation par étapes pose toute une série de problèmes : coûts cumulés des travaux trop élevés, dégradation de l'air intérieur faute de ventilation adaptée, économies d'énergie plus faibles que prévues, saturation des ménages face à la multiplication des chantiers, ... Nous plaçons donc pour une rénovation complète et performante, « en une fois ».

Trop souvent, la rénovation complète et performante est considérée comme réservée aux riches. Pourtant, cette stratégie de rénovation permet de mettre en place un nouveau modèle économique et financier qui rendra la rénovation énergétique accessible à tous. De nombreux exemples concrets montrent que cette démarche est tout à fait réaliste. Ainsi, en France, un nombre significatif de chantiers montre que la rénovation complète et performante rend possible la transformation de factures de chauffage en mensualités de prêt d'un montant équivalent, sur des durées de prêt raisonnables, inférieures à 18 ans. Cette démarche est rentable dès aujourd'hui et pourrait être appliquée à l'ensemble des passoires énergétiques wallonnes. L'« équilibre en trésorerie » permet de transformer des factures de chauffage, qui bénéficient peu à notre région, en investissement pour l'emploi local.

L'exemple ci-dessous est un cas réel de financement d'une rénovation performante en France. Nous voyons que dès l'année où les travaux ont lieu, la démarche est rentable. En effet, avant les travaux, le ménage occupant du logement payait 208 euros par mois en moyenne pour son chauffage. Après les travaux, il ne paie plus que 27 euros par mois pour son chauffage, et rembourse l'emprunt qui a financé les travaux, 133 euros par mois. Il ne paie plus que 160 euros par mois en moyenne tout en bénéficiant d'une maison rénovée, confortable thermiquement et acoustiquement et avec une excellente qualité d'air intérieure. De plus, son logement est valorisé au niveau patrimonial. Le ménage voit ainsi non seulement son confort à la maison amélioré mais aussi son pouvoir d'achat augmenté.



Nous visons la rénovation de la totalité des passoires énergétiques wallonnes à l'horizon 2030 via le mécanisme d'équilibre en trésorerie décrit ci-dessus. Quatre conditions sont nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci. Il faut tout d'abord structurer une offre locale qualifiée. Deuxièmement, il faut des mécanismes financiers simples, innovants et accessibles à tous. Ensuite, il est nécessaire de garantir la qualité des travaux, et enfin, il faut accompagner les ménages dans la démarche.

Idéalement, il faudrait viser à ce qu'une majorité de matériaux utilisés pour la rénovation des bâtiments proviennent de notre région ou que leurs processus de fabrication soient majoritairement situés en Wallonie. Ils doivent être également biosourcés et respecter les principes de l'économie circulaire. Nous préconisons dès lors que l'industrie en amont existante soit directement intégrée au processus et que parallèlement de nouvelles filières

plus écologiques soient développées. Il convient de lutter plus efficacement contre le dumping social, notamment en multipliant les contrôles et sanctions sur les chantiers.

Tout l'enjeu est de proposer aux ménages habitant les passoires énergétiques des prêts équilibrés en trésorerie, qui leur permettent de réaliser une rénovation complète et performante, en prenant en compte leur capacité de financement et de remboursement. Il convient de distinguer les propriétaires et les locataires. Nous proposons d'obliger via un décret les propriétaires occupant un logement de PEB F ou G de rénover leur logement d'ici à 2030 en visant un label B minimum s'ils en ont les moyens. Il conviendra de développer un mécanisme de préfinancement pour aider les ménages qui n'ont pas les moyens suffisants pour lancer le système. Une fois ce dernier lancé, il s'auto-rembourse ; donc les aides ne sont plus nécessaires. La qualité des travaux doit être garantie et ceux-ci devront respecter un timing raisonnable. La Région wallonne doit également garantir l'auto-remboursement du système.

En ce qui concerne les ménages touchés par la précarité énergétique, ils recevront un subside qui paiera l'entièreté de la rénovation. Ces ménages ne peuvent faire face à leurs factures de chauffage et doivent souvent renoncer à se chauffer de façon décente. Il faut mettre fin au plus vite à cette situation. En bénéficiant d'une rénovation énergétique, ils verront leurs factures de chauffage drastiquement réduites et leur confort thermique largement augmenté. L'idée est d'aller vers un système de droit automatique à la rénovation énergétique pour les personnes fragilisées vivant dans une passoire énergétique. Différentes structures au niveau communal (CPAS, guichet énergie, ...) seraient chargées de repérer ces ménages. Dans les limites des budgets disponibles, quelques milliers de ménages seraient ainsi contactés chaque année, par exemple par ordre alphabétique. Ils seront informés qu'ils ont un droit gratuit à la rénovation énergétique performante de leur logement. Un-e accompagnateur-riche sera mis-e à leur disposition pour aider et faciliter toutes les démarches à entreprendre.

De la même manière que pour les logements occupés par leur propriétaire, un décret devrait obliger la rénovation complète et performante des logements en location avec une PEB F ou G à l'horizon 2030. Une attention particulière devra être accordée au relogement des locataires. Il ne s'agirait pas de renvoyer des gens vivre dans la rue pour cause de travaux de rénovation. De nouveaux incitants envers les propriétaires bailleurs sont à développer. Actuellement, des primes et des prêts sont octroyés, à condition que le loyer soit inférieur aux références de la grille indicative. Mais cela ne suffit pas, en particulier sur les segments locatifs du bas de la gamme de qualité, où de tels incitants sont rarement utilisés. Actuellement, sur ces segments, des propriétaires abusent de la pénurie de logements abordables, pour réclamer des loyers disproportionnés par rapport aux qualités du logement. Il conviendrait donc d'introduire dans le code du logement l'obligation de proposer un loyer raisonnable (i.e. proportionné aux qualités du logement, y compris énergétiques), comme la possibilité de réviser un loyer abusif. De telles dispositions créeraient un cadre favorable aux investissements utiles à la rénovation énergétique. En effet, pourquoi un bailleur améliorerait-il la qualité de son logement si rien ne lui interdit de louer à n'importe quel prix un logement de mauvaise qualité ? Autrement dit, il conviendrait d'instaurer le droit, pour la-le locataire, d'obtenir une diminution du loyer, si ce dernier n'est pas raisonnablement proportionné aux faibles qualités du logement. Il conviendrait également de préciser les sanctions qui seront infligées aux bailleurs qui ne procèdent pas aux travaux PEB obligatoires, lesquelles devraient prendre la forme d'une diminution du loyer.

Il est essentiel d'accompagner les ménages dans la démarche de rénovation énergétique de leur logement. Un gros effort devra être mené en ce qui concerne la communication. Les services d'accompagnement doivent aller sur le terrain chercher les ménages et particulièrement les ménages précarisés et leur offrir un accompagnement spécifique tout au long de leurs démarches de rénovation. Rappelons l'importance du travail en réseau, à l'échelle locale. Il permet de garantir une multiplicité de portes d'entrée pour les ménages.

5 Le secteur du transport

L'adoption du Plan Air-Climat-Energie (PACE) en 2021 permettra à la Wallonie de respecter l'objectif de réduction des émissions en 2030. Cet objectif ambitieux est atteignable grâce à un ensemble de mesures fortes qui doivent être adoptées durant cette décennie. Dans ce scénario, la mobilité est un moteur dans la réduction des GES.

Le lancement du PACE 2030 permet de mettre en place un calendrier et des leviers pour atteindre une réduction des GES de 55 % en 2030. Ce plan vise à agir sur les GES dans le transport des personnes et des marchandises tout en étant conscient que les alternatives des véhicules électriques et à hydrogène se développent et remplacent peu à peu le diesel et l'essence.

Pour le transport de personnes, les leviers d'actions sont la réduction de la demande de 5 %, une part modale de la voiture réduite à 63 %, une augmentation des voitures à biocarburants à hauteur de 10 % du parc automobile et un taux d'occupation des véhicules à 1,5 personne. Ces chiffres se réaliseront en 2030 par le concours de plusieurs mesures législatives aux niveaux fédéral et régional et une vaste sensibilisation des Wallons et Wallonnes.

La crise sanitaire de 2020-2021 a marqué un tournant dans le monde du travail avec l'établissement du télétravail à une échelle inédite. Avec l'appui de la législation du gouvernement fédéral, les employeur-euse-s systématiseront le recours au télétravail structurel dans les années à venir. Si bien qu'une majorité des salarié-e-s bénéficieront de minimum un voire deux jours de télétravail par semaine. Cette nouvelle habitude de travail induit une baisse de 20 % du nombre quotidien de navettes entrantes à Bruxelles. Cela diminue aussi localement les congestions mais avec un impact marginal dans la baisse des kilomètres parcourus en Belgique. Les déplacements se sont donc reportés sur d'autres motifs de trajets que le travail².

En parallèle, L'Etat fédéral et les entités fédérées investissent à l'avenir dans les transports collectifs publics afin d'augmenter l'offre et sa cohérence par rapport aux années 2010. Une tarification/billetterie intégrée pour les transports se met de cette manière en place pour la simplification d'utilisation des transports pour les voyageurs et voyageuses. Il sera désormais possible de passer d'un réseau de transport à l'autre sans devoir changer de titre de transport. On a également mis fin à l'augmentation continue des prix des tickets et abonnements. Il est désormais possible pour tous d'accéder aux transports en commun à prix très réduit. Les employeurs financent en grande partie les transports en commun. Le solde est réglé par le budget wallon.

Les résolutions issues d'un grand observatoire national sur la mobilité permettront de mettre en place une plus grande cohérence entre les horaires et les trajets des différentes sociétés de transports. Les gares deviennent de cette manière des nœuds multimodaux où se réunissent d'autres offres de transport collectif et individuel. Si bien que le TEC, les taxis, les bluebikes, les parkings de délestage sont maintenant réunis dans toutes les gares wallonnes.

Conscient qu'il faut agir sur la demande après l'offre, le PACE entraîne l'obligation de plans de déplacements en entreprises (PDE) en Wallonie à partir de 100 ETP dans une entreprise ou administration. Cette mesure microéconomique est déterminante et s'inspire des bons résultats obtenus à Bruxelles sur la décennie précédente où la part modale de la voiture chute de 8 % en 10 ans au bénéfice des modes de transports alternatifs³.

² Télétravailler plus pour circuler moins ? Utile, mais insuffisant 20/11/2020, Bureau du Plan.

³ Rapport PDE Bruxelles 2017.

Les PDE en Wallonie optimisent les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. La mise en place systématique du covoiturage relève le taux d'occupation de 1,5 en 2030. La création de parkings vélos, les flottes de vélos d'entreprise et l'augmentation de l'indemnité vélo font bondir la part modale du vélo pour rejoindre celle de la Flandre en 2017⁴ à 17 %. Enfin, le remboursement complet de l'abonnement (intégré) aux transports en commun privilégie davantage leur utilisation.

La disparité du territoire wallon et son important maillage de PME ajoutent aux PDE l'obligation des plans de mobilité de zoning d'activité (PMZA)⁵ afin d'agir de façon macroéconomique. Ces derniers diminuent drastiquement le nombre de voitures et de camions en réalisant un plan de mobilité des personnes et des marchandises à l'échelle d'un zoning en collaboration avec les acteurs locaux (intercommunale, communes, syndicats, UWE, ...). Le travail à cette échelle permet de toucher les PME, qui ne bénéficient pas de l'obligation de PDE, en collectivisant les demandes des employeur·euse·s et des travailleur·euse·s en matière de mobilité. Grâce au nombre important de zonings sur le territoire wallon, les PMZA freinent les congestions locales et augmentent le transport de fret par voies fluviales et ferrées.

La réduction des émissions peut être obtenue grâce à une politique volontariste et ambitieuse en matière de mobilité du PACE 2030. Le gouvernement wallon et les corps intermédiaires multiplient et multiplieront les initiatives afin d'être efficace. Ils agissent à la fois sur l'offre et la demande de transports. Le redéploiement massif de l'offre des sociétés de transports publics avec tarification intégrée ainsi que l'instauration de l'obligation des PDE et PMZA permettront au secteur du transport de faire sa part afin que la Wallonie atteigne le résultat de moins 55 % de GES. C'est en agissant à la fois sur le public et le privé en concertation sociale que la Wallonie peut relever le défi du Green Deal européen.

6 Le secteur agricole

6.1 Mise en perspective

L'impact de ce secteur sur la destruction de certains écosystèmes est avéré⁶, alors que ces derniers constituent la base de ressources sur lesquels la production agricole repose (vie des sols, pollinisateurs, ...). Ces éléments indiquent bien les enjeux systémiques et structurels d'une transition vers un système alimentaire durable.

Nous croyons que pour accompagner la transition juste vers la neutralité carbone dans le secteur agricole et toute la chaîne alimentaire, la Wallonie doit :

- améliorer l'efficacité des systèmes de production agricole et faire évoluer les pratiques des agriculteur·rice·s vers des pratiques plus durables. Ces évolutions pourraient se faire grâce à un bon accompagnement des agriculteur·rice·s et des aides ciblées à travers des programmes nationaux et surtout une nouvelle PAC ambitieuse ;
- faire évoluer notre régime alimentaire : cela signifie une réduction de la consommation de protéines animales, un plus grand recours à des aliments sains et de qualité (bio,

⁴ Diagnostic fédéral de Mobilité 2017.

⁵ Plan de mobilité de zoning d'activité, SPW, 2004.

⁶ Ch.-H. Born, M. Dufrêne et A. Peeters, « La biodiversité en Wallonie, 40 après l'adoption de la loi sur la conservation de la nature », Amén-Env, 2014/4, numéro spécial, p. 7 : « Six catégories d'usage ont un impact particulièrement important, à savoir l'urbanisation (y compris le développement des infrastructures), l'industrialisation, l'extraction, les activités touristiques et récréationnelles, l'agriculture et la sylviculture intensives ».

label de durabilité, appellation d'origine protégée, ...), mais aussi davantage de produits locaux, de saison et issus du commerce équitable ;

- une réduction du niveau des pertes et gaspillages. L'information et la sensibilisation des consommateurs et des politiques ambitieuses pour la restauration collective sont des éléments clés.

6.2 Leviers activables en vue d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de 55 % en 2030 par rapport à 1990, dans le secteur agricole

► Développer des solutions d'agroécologie

Nous souhaitons que le système agricole wallon repose de plus en plus sur des pratiques agroécologiques afin de restaurer la biodiversité, de maintenir le carbone dans le sol et de permettre une agriculture moins émettrice de GES. Cela passera notamment par le développement de l'agriculture biologique, l'interdiction de l'usage des pesticides, la reconversion de l'élevage, ...

Un exemple de pratiques agroécologiques résilientes au climat est l'agriculture de conservation des sols⁷. L'agriculture de conservation est un ensemble de techniques agricoles destinées à protéger le sol de l'érosion et de toutes les formes de dégradation. Elle contribue à améliorer la fertilité du sol en favorisant son enrichissement en matière organique.

► Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable

Cette mesure est en accord avec l'objectif stratégique n° 1 du référentiel alimentation durable. Pour les syndicats, il s'agit d'abord de repérer où sont toutes les précarités et de vérifier que les publics concernés ont un accès facile et normal à une alimentation durable.

- Certains publics n'ont droit qu'à la bourse alimentaire par manque de moyens ou manque d'information. **L'accès aux petits magasins bio ou aux GAC** leur semble éloigné. Il s'agit donc de donner un accès en termes de moyen physique, logistique et culturel.
- Il s'agit aussi de faire **évoluer l'offre de certains magasins** où sont maintenus captifs les publics précarisés, en offrant la possibilité de trouver de la nourriture saine à des prix très compétitifs. Cela signifie d'opérer une transformation de certains secteurs de la distribution, absents de la réflexion sur l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la lutte contre le suremballage. Dans cette perspective, les travailleur·euse·s des secteurs de la grande distribution traditionnelle sont un levier d'action.
- Cela passe également par un renforcement de la **consommation locale** et des **circuits courts**, davantage de plateformes pour lier producteur·rice·s et consommateur·rice·s, et des services collectifs qui rendent accessibles des aliments sains, locaux, bio. Un concept inspirant est celui lancé par la SNCB depuis ce 10 mai, qui prévoit l'installation dans des gares, d'un espace de retrait hebdomadaire de produits alimentaires locaux (essentiellement des fruits et légumes) préalablement commandés en ligne. Il faudrait pouvoir identifier des alternatives similaires en milieu rural wallon où c'est plus compliqué, les gares ayant moins d'affluence. La reprise des certains bâtiments publics pour des services collectifs est aussi une piste.

⁷ <http://www.greenotec.be/medias/files/presentation-de-l-ac-mai-2019-grand-public-c-waligora.pdf>

► **Relever les normes du travail pour lutter contre le dumping social dans l'agriculture wallonne**

Pour la subvention des agriculteurs, la Commission européenne a annoncé son intention de vouloir poursuivre sur un modèle de subventions versées en fonction des surfaces cultivées. Or, ce modèle d'aide à l'hectare est source d'inégalité croissante selon l'EFFA⁸, la Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme et branches connexes. Dans sa dernière lettre blanche⁹, signée par la CES, CSC, la CGSLB et la FGVB, la fédération interpellait l'Europe sur le besoin de conditionnalité sociale dans la nouvelle PAC.

- Les syndicats sont pour une Politique agricole sociale qui distribue les subventions européennes uniquement aux exploitations agricoles qui respectent les conditions de travail et d'emploi applicables et/ou les obligations des employeur·euse·s résultant des conventions collectives pertinentes et du droit social et du travail international, européen et national.
- L'OIT a reconnu la nature particulièrement dangereuse du travail agricole¹⁰; et avec la demande alimentaire de plus en plus croissante, les travaux des agriculteur·rice·s sont exécutés en situation de stress et avec des contraintes de temps très serrées. C'est pourquoi il faut renforcer l'inspection du travail et la formation des employeur·euse·s et des travailleur·euse·s quant à la connaissance et à évaluation des risques ainsi que des dangers nouveaux.
- Pour une rétribution équitable, nous demandons que les paiements aux agriculteur·rice·s par la Commission prennent en considération le nombre total de travailleur·euse·s employé·e·s dans chaque exploitation agricole, le nombre total d'heures prestées et la somme totale des salaires et des cotisations de sécurité sociale. Un calcul basé uniquement sur la quantité d'hectares admissibles au bénéfice de l'aide n'est pas suffisant.

► **Développer des compétences des travailleur·euse·s, y compris les travailleur·euse·s agricoles**

Maintenir et renforcer le deuxième pilier de la PAC pour financer davantage des programmes de formation pour les personnes qui travaillent dans le secteur agricole. Cela leur permet ainsi de pouvoir accéder aux emplois nouvellement créés et ceux en évolution. On constate qu'il y a une demande pour employer celles et ceux qui sortent de ces filières de formation. Former les travailleur·euse·s leur permet aussi de mieux travailler, d'améliorer la qualité de leur travail et de protéger l'environnement. Cela fournit aux travailleur·euse·s les outils nécessaires pour élargir leur éventail de compétences et pour mieux faire face aux changements en cours dans leur travail et dans le monde du travail en général. La numérisation joue par exemple un rôle de plus en plus important.

► **Offrir un niveau de connaissances élevé en matière de système alimentaire durable**

Accroître les connaissances des citoyen·ne·s (travailleur·euse·s, étudiant·e·s, enfants) via la sensibilisation et la formation par des acteurs compétents (Forem, formation par le travail, et autres acteurs). Rechercher un niveau bien plus élevé que ce qu'on a actuellement au vu des enjeux.

► **S'appuyer sur les politiques existantes**

⁸ La nouvelle PAC a besoin d'une conditionnalité : Lettre ouverte de l'EFFA.

⁹ <https://www.effat.org/fr/open-letter/>

¹⁰ Dans sa convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture adoptée en 2001.

En Wallonie, à l'heure actuelle, les citoyen-ne-s se questionnent de plus en plus sur notre système alimentaire, questionnement accentué par la crise sanitaire. Les producteur-rice-s quant à elles-eux s'organisent pour le respect d'un prix de leur production juste. On constate une prise de conscience de la nécessité de consolider les liens avec les producteur-rice-s pour une alimentation consciente et durable.

Le gouvernement wallon, dans sa Déclaration de politique régionale de 2017, faisait déjà mention de la poursuite du travail autour de l'alimentation et plusieurs chantiers ont été lancés dans cette perspective. Il convient donc de s'appuyer en priorité sur les acquis et les résultats des stratégies et ces plans régionaux existants, avec une vision transversale.

► **Faire évoluer la norme des marchés publics**

Les marchés publics, que ce soient des marchés de produits ou des marchés de services, sont un important levier pour l'alimentation durable. Aujourd'hui, il y a encore certains freins juridiques au développement de l'alimentation durable dans les marchés publics.

Nous proposons :

- de faire évoluer la norme sur l'aspect alimentation durable dans les cahiers de charges, en privilégiant une consommation équilibrée des denrées produites par l'agriculture wallonne ;
- que toutes les collectivités wallonnes (écoles, hôpitaux, ...) intègrent des critères d'alimentation durable dans les appels d'offre ;
- de lever des obstacles juridiques et techniques car le caractère souvent très précis et contraignant de ces dispositifs peut constituer un frein aux démarches entreprises pour évoluer vers une alimentation durable. Par exemple, on ne peut pas indiquer qu'on souhaite des « carottes belges » dans les cahiers de charge ou encore, il n'est pas permis d'indiquer qu'on souhaite un lot de fruits et légumes provenant de la Wallonie¹¹. Pour contourner ce type d'interdiction, certaines régions à l'étranger fixent un seuil maximum d'émissions de carbone pour les produits ou déterminent pour la viande, un nombre maximal d'heures entre l'abattage et la distribution.

7 Le secteur financier

Les attentes sur l'intégration des impacts climatiques dans les décisions financières vont croissant depuis le discours fondateur de Mark Carney en 2015 sur la « tragédie des horizons » financier et climatique. Mark Carney – Gouverneur de la Banque d'Angleterre, Premier Vice-Président du Comité européen du risque systémique – a été le premier leader financier à pointer l'exposition des institutions financières aux risques liés au climat. La BNB, dans son « Financial Stability Report » de 2019 incluait pour la première fois un chapitre sur l'exposition du secteur financier à ces risques.

Nous pensons que la finance a son rôle à jouer dans la transition climatique. En Wallonie comme ailleurs, elle investit dans les énergies fossiles de façon non compatible avec les objectifs climatiques. C'est pourquoi nous préconisons les mesures suivantes :

- mettre en œuvre le désinvestissement fossile. La valeur boursière des entreprises du secteur des combustibles fossiles est basée sur l'hypothèse que toutes les réserves fossiles peuvent et seront effectivement brûlées. Mais si nous voulons respecter les engagements de l'Accord de Paris, nous ne pourrions pas utiliser toutes nos réserves : si nous voulons avoir une chance probable de pouvoir respecter la limite des 2 degrés, il faut que 68 % des réserves connues de charbon, pétrole et gaz restent dans le sol. Pour une chance moyenne de respecter la limite des 1,5 degré, il faudrait que 85 % de

¹¹ Manger demain : guide pour un marché public d'alimentation plus durable – Septembre 2020.

ces mêmes réserves ne soient pas exploitées. Contrairement au siècle passé, les investissements dans des entreprises du secteur des combustibles fossiles comportent un risque important pour les investisseur-euse-s, et surtout pour les acteurs (tels les fonds de pension) qui ont une perspective à long terme et gèrent l'argent des travailleur-euse-s. S'il s'avère que les réserves d'entreprises fossiles ne valent plus rien parce que la demande pour leurs produits diminue ou que le coût d'exploitation est trop élevé, la valeur boursière et la distribution de dividendes vont fortement baisser. Les rendements deviendront très faibles voire négatifs et une grande partie du capital des investisseur-euse-s (donc des travailleur-euse-s) partira en fumée. Environ 17 % de tous les actifs financiers seraient ainsi menacés par la bulle du carbone. **C'est pourquoi nous demandons une mise en œuvre rapide du désinvestissement fossile. Les différents portefeuilles financiers détenus par les autorités publiques en Wallonie doivent être en cohérence avec les objectifs climatiques. Les différentes banques, fonds d'investissements, fonds de pension, ... actifs en Wallonie doivent également opérer le désinvestissement fossile et réorienter l'entièreté de leurs portefeuilles d'une manière compatible avec le respect des engagements climatiques ;**

- mettre en place une véritable banque publique au service de la transition écologique. Les investissements privés ne suffisent pas à instaurer une transition écologique à la hauteur de l'urgence climatique. Ces investissements sont souvent opérés dans une optique de profits élevés à court terme alors que les investissements dans la transition écologique sont globalement générateurs de profits modérés à long terme. D'où la nécessité de disposer en Belgique d'une banque publique orientée notamment dans le financement de la transition écologique, à l'instar de la KfW allemande. De plus, les pays disposant de banques publiques et de coopératives bancaires ont globalement mieux résisté que les autres à la crise financière de 2009. **Nous demandons que la Wallonie plaide pour que le gouvernement fédéral donne un mandat, négocié avec les partenaires sociaux, à Belfius, afin notamment que cette banque s'oriente plus structurellement dans le financement de la transition écologique ;**
- aligner la politique de la BCE et de la BNB sur les objectifs climatiques de l'Europe. Il est nécessaire de faire le maximum pour verdir le système financier à court terme. La BCE a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des Accords de Paris notamment. Elle pourrait par exemple dès maintenant exclure les actifs les plus carbonés de son programme de rachat d'obligations d'entreprise (CSPP) auquel notre BNB participe. Elle pourrait aussi s'assurer que les obligations d'entreprises rachetées via ce même programme soient issues d'entreprises qui développent des plans de transition juste vers une économie neutre pour le climat. **Nous demandons que la Wallonie plaide pour que la BCE et la BNB incluent les objectifs climatiques et la transition juste dans leur politique monétaire ;**
- **Nous demandons également que la Wallonie plaide pour que l'Europe révoque définitivement le pacte de stabilité et de croissance pour les investissements liés à l'action climatique et à la transition juste.** Ces investissements sont rentables à long terme et agir pour le climat dès maintenant coûtera de toute façon moins cher car cela permettra notamment d'éviter des dommages très graves à l'avenir.
- enfin, **nous voulons que la Wallonie plaide, au niveau européen, pour que la BEI (Banque européenne d'investissement) puisse financer directement les investissements dans la transition climatique.** La BEI devrait mettre chaque année l'équivalent de 2 % du PIB de chaque pays de l'eurozone à leur disposition. Ces montants devraient servir exclusivement au financement d'investissements publics dans la transition climatique, comme le propose l'eurodéputé Pierre Larrousurou avec son pacte finance-climat, que nous soutenons.